

**La rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités**

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État

Vu le décret 98-915 du 13 octobre 1998 portant déconcentration en matière de gestion des personnels enseignants, d'information, d'orientation et d'éducation de l'enseignement secondaire

Vu l'arrêté ministériel du 13 octobre 1998 portant délégation des pouvoirs du ministre de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation

Vu l'arrêté ministériel du 07 novembre 2018

Vu les notes de service ministérielles n° 2018-130 et n° 2018-131 du 07 novembre 2018

ARRÊTE

Article 1er : Les opérations de la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée concernant :

- Les professeurs agrégés
- Les professeurs certifiés
- Les adjoints d'enseignement
- Les professeurs d'éducation physique et sportive
- Les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive
- Les professeurs de lycée professionnel
- Les conseillers principaux d'éducation
- Les psychologues de l'éducation nationale

se dérouleront selon les modalités de l'arrêté ministériel et des notes de service ministérielles du 07 novembre 2018.

Article 2 : Les formulaires de confirmation de demande de mutation accompagnés des pièces justificatives nécessaires devront être retournés au rectorat pour le mercredi 12 décembre 2018.

Article 3 : Les barèmes feront l'objet d'un affichage sur SIAM I-prof à l'issue de chaque groupe de travail académique programmés entre le 22 et le 24 janvier 2019. Les demandes de correction des seuls barèmes rectifiés à l'issue des groupes de travail devront parvenir au rectorat au plus tard le 25 janvier 2019 à 16 heures.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Nancy-Metz est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 09 novembre 2018

Pour la rectrice de la région académique Grand Est
Le secrétaire général de l'académie

Florence ROBINE


François BOHN